

Siège social : Rue Bois Rombut 37. 6120 HAM-SUR-HEURE

Lambusart, le 21 septembre 2022

Président : Pol PARIS

Secrétaire : Emile Zanders

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 novembre 2022

Chargé de dossier : Emile Zanders

Réf. PC : Bureau / Secrétariat AVAC/Convocation A.G

Cher membre,

Objet : Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire (art.17 et 18 des statuts).

Pour les membres en ordre de cotisation 2022.

En application de la décision prise par le conseil d'administration, en date du 17 juin 2022,

je vous convie à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre A.S.B.L. «Association de Véhicules Anciens de Charleroi»

Cette assemblée se tiendra le vendredi 18 novembre 2022 en notre salle de réunion

le «Les Enfants Terribles »– Rue de Marchienne 20 , Montigny Le Tilleul à 19 heures précise.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Liste de présences
- 3) Le mot du président
- 4) Démissions et nominations des administrateurs

- 5) Les candidatures doivent être adressées par pli ou mail à l'attention du Président et parvenir au plus tard le **vendredi 4 novembre 2022**, à l'adresse suivante :
Mr Emile Zanders, 41, rue Delersy - 6220 Lambusart
Mail : Hemi354.0@skynet.be
- 6) Vote pour la nomination des candidatures reçues.
- 7) Eposé des questions, remarques et propositions des membres.

8) Augmentation de la cotisation annuelle suite à l'augmentation de la cotisation de la BEHVA.

Si vous avez des questions, des remarques ou des propositions à faire, il est nécessaire de les adresser avant le 4 novembre 2022 au CA qui y répondra lors de l'Assemblée générale. Celles-ci doivent parvenir par pli ou mail au secrétaire Mr Emile Zanders. Toute question, remarque ou proposition qui n'aura pas fait l'objet d'un courrier au préalable ne sera pas retenue lors de cette Assemblée générale.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre effectif porteur d'une procuration écrite, dont un exemplaire est joint en annexe.

Une procuration par membre effectif présent à la réunion sera acceptée. (Art. 19 des statuts).

Emile Zanders

